

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
DE TARN ET GARONNE
ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR JACQUES MOIGNARD**

A.D. n° 2007-792

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2005-102, en date du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire) ;

VU le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées, modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire) ;

VU la Convention Constitutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Tarn-et-Garonne, en date du 27 décembre 2005 ;

VU la réunion de la Commission Exécutive, en date du 24 avril 2006,

A R R E T E :

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Groupement d'Intérêt Public – Maison Départementale des Personnes Handicapées – il est donné délégation de signature pour le fonctionnement de la MDPH à Monsieur Jacques MOIGNARD, élu du Conseil Général représentant le Conseil Général au sein de la Commission Exécutive, et Président de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Article 2 : Madame la Directrice de la MDPH est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire de la présente délégation, à Monsieur l'Agent Comptable du GIP et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Commission Exécutive pour communication auprès des membres.

Fait à Montauban,
le 22 mai 2007

Le Président du GIP,

*
* *